

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2018

Nbre de conseillers en exercice : 11
Nbre de conseillers présents : 09
Nbre de pouvoirs : 0
Date de convocation : 02/07/2018
Date d'affichage : 02/07/2018

L'an deux mil dix-huit le dix juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

PRÉSENTS : M. DUCAMIN Mathias, Mme BROUARD-COSSET Virginie, Mme FONTAGNERES Emily, Mme HIPPOLYTE Josiane, M. LAFFARGUE Jean Louis, M. LAVIE Gilbert, M. MARTIN Jérôme, M. MOREAU Mathieu, Mme PUCHEU Mireille,

ABSENTS/EXCUSÉS: Mme VIZOSO Karine, M. BORDIER Olivier,

Secrétaire de séance : PUCHEU Mireille

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande au Conseil si le compte rendu de la séance du 13 avril peut être validé. Quelques remarques sont apportées, dont une qui amène la modification du PV : il faut enlever « les garages seront reconstruits »
Le procès-verbal est voté.

Commission électorale de contrôle des listes

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place en janvier 2019 du répertoire électoral unique. L'Insee gèrera directement les listes des communes et le Maire sera chargé de mettre à jour sur un portail unique tout changement intervenu dans la liste.

La commission électorale évolue elle aussi et devient une commission de contrôle des listes. Le Maire ne peut plus être dans la commission. L'administration et le Tribunal de Grande instance ont toujours un représentant dans cette nouvelle commission, qui doit être en place pour le premier janvier 2019.

Il faut donc choisir qui représentera la commune (ni le Maire, ni un adjoint, ni un conseiller qui aurait une délégation d'état civil). Les élus sont interrogés dans l'ordre de leur élection de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** que Jérôme MARTIN soit nommé pour représenter la Commune au sein de la commission de contrôle des listes électorales à partir du 01/01/2019
- **CHARGE** le Maire d'envoyer un courrier au Préfet et au Procureur pour leur proposer trois Cardésiens. Ils devront choisir l'un d'eux pour les représenter dans la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Cardesse.

Travaux de la salle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que la première réunion de chantier s'est tenue hier avec le maître d'œuvre et les entreprises retenues.

Il rappelle également qu'après le 20 août il faudra du monde pour aider à la préparation du chantier, pour enlever le matériel présent et démonter le plafond.

Pour la décennale, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a réuni les documents nécessaires demandés par l'assureur. Il sollicite l'autorisation du Conseil pour signer le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer auprès de Groupama le contrat d'assurance décennale pour les travaux de rénovation de la salle communale
- **Le CHARGE** de fournir tous les documents nécessaires à l'assureur

Le Cardessien

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du journal municipal et interroge les présents sur les sujets qui pourraient être abordés dans le prochain numéro : un point sur les appartements qui viennent d'être reloués, sur l'école et la rentrée (avec rappel des horaires de garderie), sur le Pont des Yolettes, des photos du 8 mai, le Plan Local de Randonnée.

Le Maire précise qu'il faut faire vite et que le document final devrait être prêt avant la fin de la semaine.

Point sur l'école

Le Maire informe le Conseil de certains points concernant l'école de la commune :

- Elvire Camy reste provisoirement sur le poste à la rentrée
- Une fuite au niveau des toilettes nécessite des travaux pendant l'été
- On note 5 départs en sixième et deux autres départs pour cause de changement d'organisation familiale, ainsi que deux arrivées.

Le Conseil porte la conversation sur les horaires de la garderie et la possibilité de s'adapter, dans la mesure du possible, aux demandes des parents. Un petit rappel de cette règle sera la bienvenue dans le Cardessien.

Les fêtes du Village

Monsieur le Maire indique que tout est calé avec le Comité des Fêtes, y compris pour le montage du châpiteau.

Délibération ONF affouage

Ayant été relancé par l'ONF, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il faut prendre une délibération pour les coupes entièrement destinées à l'affouage parcelle 4-a.

Il précise qu'il faut désigner trois personnes pour garantir la bonne organisation de la coupe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** à l'ONF de bien vouloir procéder au martelage de la coupe désignée ci-après : parcelle 4-a
- **DÉCIDE** d'affecter au partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques,
- **DÉCIDE** d'effectuer le partage selon les règles locales, c'est-à-dire par foyer
- **DÉCIDE** que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois bénéficiaires solvables, soumis solidairement à la responsabilité prévue par l'article L. 241.16 du Code Forestier et désignés avec leur accord par le Conseil Municipal à savoir :
 - **Mathieu MOREAU**
 - **Jérôme MARTIN**
 - **Jean Louis LAFFARGUE**
- **DONNE POUVOIR** à l'Office National des Forêts de fixer le délai d'exploitation de cette coupe à l'issue du martelage.

Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot, seront considérés comme y ayant renoncé.

Fleurissement de la rue de la mairie

Virginie BROUARD-COSSET a fait des propositions dans ce sens afin d'améliorer le visuel de la rue. Monsieur le Maire propose au Conseil de remplacer les vieilles jardinières en achetant des bacs cette fois-ci pas en bois, ainsi que de mettre un grillage neuf le long du parking de la mairie.

Le Conseil accepte ces deux propositions.

Voirie

- Le radar : la CCLO est venue constater qu'il n'est pas visible, masqué surtout par les feuilles des arbres. Il vont venir le déplacer, le régler. Ils en profiteront pour décrocher la guirlande.
- Il est proposé de mettre une poubelle dans l'abri bus. Monsieur le Maire se renseigne auprès de la CCLO si c'est possible de passer par eux pour la mettre en place et en faire le suivi.

Les baux

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'augmentation du loyer de M. Cami au 1^{er} juillet (+1.05%) et du taux modificatif des loyers des baux défrichés : -3.02%

Les boues de la station d'épuration

Le Conseil est informé que Jean Louis LAFFARGUE a enlevé la majorité des boues résultant du fonctionnement de la station pour de l'épandage.

L'ordre du jour étant clôturé, la séance est levée à 19h39.